



INCENDIES EN GIRONDE ET DANS LES LANDES :

1ère réunion ministérielle afin d'organiser l'aide et l'accompagnement de nos collègues

Depuis la fin du printemps, la France fait face à de très nombreux feux qui ravagent des milliers d'hectares de forêts, plongeant des milliers de nos concitoyens et de vacanciers français et étrangers dans l'obligation de battre retraite, parfois au péril de leur habitation et de leur vie.

Partout sur le territoire, les feux prennent dévastant des forêts entières et des habitations. Nous avons à l'esprit l'épisode de Fontainebleau, il y a 15 jours, du Var et de la Corse et tant d'autres théâtres, sans oublier les incendies majeurs qui frappent depuis 8 jours l'Aquitaine.

Au regard de la situation catastrophique des feux dévastant les Landes et la Gironde, l'UNSa Justice saisissait lundi dernier Mme la Secrétaire générale afin que le ministère de la Justice organise en urgence une première réunion visant à faire un point à date, de la situation générale et en particulier des personnels qui ont été contraints d'abandonner précipitamment leur domicile, leur lieu de vacances, ou autres situations, sans oublier d'aborder les contraintes du quotidien dans pareille situation.

Dès la réception de notre demande, le secrétariat général a programmé cette réunion ministérielle, qui s'est tenue cet après-midi.

Avant toute chose, l'UNSa Justice a remercié l'administration pour sa réactivité, tout en ayant une pensée et un soutien total à l'endroit de celles et ceux qui sont victimes de ces terribles feux et de l'ensemble des acteurs mobilisés pour sauver des vies, venir en aide et combattre ces feux.

Nous avons aussi, une pensée pour l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels et magistrats qui s'organisent depuis une semaine pour gérer l'impact de ces incendies sur l'activité des services, palais de Justice et structures pénitentiaires du ministère en aquitaine. Leur investissement, leur disponibilité et leur abnégation méritent d'être soulignés, salués et félicités.

Ces feux ont déjà brûlé et ravagé en Aquitaine, plus de 42 000 hectares et forcé l'évacuation de plus de 220 000 personnes. La lutte des soldats du feu et de la chaîne humaine mobilisée en solidarité, se poursuit ce mercredi 29 juillet en Gironde alors que le département affronte l'un des pires incendies de l'histoire de notre pays.

À ce stade des remontées d'information, plus d'une centaine d'agents ont été évacués de chez eux, sans pour autant savoir s'il y a des sinistres et combien.

Selon les tous derniers éléments de la préfecture, 9 agents publics et leur famille ont été relogés, dont un dépend du ministère de la Justice.

S'agissant des dispositifs de prise en charge et d'aide, nous attendions que l'état de catastrophe naturelle soit décrété. Or, la cellule de crise interministérielle a communiqué ce matin l'information précisant qu'il n'y aurait pas de décret publié en ce sens, et qu'il revient aux assurances et aux assurés de gérer les sinistres. **C'est une HONTE !**

Pour l'UNSa Justice, si nous avons identifié cette fragilité règlementaire, nous n'attendions pas du Gouvernement qu'il s'engouffre dans cette brèche pour mieux s'éviter de devoir répondre à une dépense budgétaire supplémentaire. **Gouverner, c'est prévoir !**

D'aucuns s'accorde à dire que cette situation est inédite et au-delà des potentiels incendiaires, l'embrasement et la propagation des feux sont avant tout la conséquence du réchauffement climatique, de la sécheresse, des canicules extrêmes qui en découlent et de l'absence d'actions engagées par les pouvoirs publics pour anticiper ces événements.

Par conséquent, non seulement nos collègues et l'ensemble de nos concitoyens doivent disposer du statut de victimes, mais le Gouvernement doit s'organiser pour répondre à ces obligations visant à couvrir ces sinistres, car il s'agit tout de même d'une situation catastrophique et bel et bien de catastrophe naturelle !

Sans dispositif spécifique et adapté pour encadrer la gestion du risque, la réponse assurantielle ne pourra répondre rapidement et correctement au dédommagement des victimes. **Certains ont quand même tout perdu !**

Et cela n'est pas sans conséquence, sur certains dispositifs d'aide, comme nous en disposons au ministère de la Justice, avec le dispositif d'action sociale dans le cadre de catastrophe naturelle, qui sans décret publié, ne peut pas être activé.

L'UNSa Justice a donc réitéré auprès des représentants de l'administration son exigence de voir évoluer cette réglementation afin de répondre à la situation, tout en précisant que l'UNSa portera cette demande auprès du Premier ministre.

En l'état et dans l'attente d'une éventuelle évolution de ce point central, les agents sinistrés sont invités à se signaler auprès de l'administration et/ou du réseau d'assistants sociaux du ministère afin de solliciter une aide par le biais du **dispositif sinistre (montant plafonné à 1 700€)** et/ou d'une **aide financière ou d'un prêt social (montant plafonné de 1 300€ selon ressources, et d'un complément possible de 800€)**.

L'UNSa Justice a d'ores et déjà demandé à l'administration de permettre aux agents sinistrés de pouvoir cumuler simultanément l'ensemble de ces aides, ce qui leur permettrait de prétendre en plafond à un montant d'aides à hauteur de 3 800€, se rapprochant ainsi de l'aide dans le cadre de catastrophe naturelle plafonnée à 4 500€.

L'UNSa Justice a aussi exigé qu'une enveloppe budgétaire spécifique soit sollicitée auprès de la fonction publique qui tourne depuis trop longtemps le dos aux agents publics en détresse et qu'à minima, le ministère dégage en interne cette enveloppe afin que l'ampleur de l'aide ne porte pas préjudice au budget d'action sociale du ministère.

L'UNSA JUSTICE ET SES SYNDICATS DE BRANCHE SONT MOBILISÉS POUR VENIR EN AIDE A NOS COLLÈGUES !

Pour l'UNSa Justice, la solidarité doit primer, la sécurité et le bien-être des agents et leur famille restent notre priorité absolue !

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 29 juillet 2026

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET